

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 15 mars 2025
Arrêté n°25.14

ARRÊTE N°25.14
Portant autorisation de stationnement d'un groupe électrogène
Rue de La Celle, à Courbon

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE QUINZE MARS,
NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande d'ENEDIS en date du 14 mars 2025, pour la pose d'un groupe électrogène en occupant temporairement le domaine public, Rue de la Celle, face au Chemin Blanc ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTONS

Article 1^{er} : Du 23 au 25 avril 2025 inclus, ENEDIS est autorisée à stationner un groupe électrogène sur la voie publique, Rue de La Celle, face au Chemin Blanc.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- sécurité : le stationnement du groupe électrogène ne doit pas entraver la circulation. Il doit être clairement signalé et visible pour éviter tout risque d'accident.

Article 3 : ENEDIS occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : M. le commandant de gendarmerie, Mme le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,
Le demandeur,
Et affiché aux extrémités du chantier.

Fait à la Celle sur Morin, le 15 mars 2025.

Le Maire

Mme SCHAUFLER J.

